

# PROGRAMME DE FORMATION

## CAP Agent de Prévention et de Médiation (APM)

Azur FCE School - Formation initiale sous statut scolaire

<b>Certification visée :</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agent de Prévention et de Médiation
<b>Niveau de qualification :</b>	3
<b>Code :</b>	RNCP 37 240
<b>Certificateur :</b>	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
<b>Date de validité :</b>	31/08/2027
<b>Modalités :</b>	Formation en présentiel

### Public concerné :

Cette formation s'adresse aux élèves souhaitant préparer le CAP Agent de Prévention et de Médiation dans le cadre d'une formation initiale sous statut scolaire.

### Conditions d'admission et prérequis :

Admission après étude du dossier de candidature et positionnement pédagogique réalisé à l'entrée en formation afin d'identifier les besoins d'accompagnement et d'adaptation du parcours.

### Objectif général :

L'objectif de cette formation est de préparer des professionnels capables d'accueillir, informer, accompagner et orienter les publics vers différents espaces de vie sociale.

Les élèves développeront des compétences en prévention, médiation et communication afin de prévenir les conflits et les incivilités, sécuriser les espaces et les publics, favoriser le dialogue et le lien social, participer à des projets d'animation et de sensibilisation, travailler en partenariat avec les acteurs du territoire.

À travers une posture de proximité, d'écoute et de neutralité, les agents formés contribueront à la qualité du vivre-ensemble et à la cohésion sociale notamment dans les environnements sportifs et éducatifs.

### Compétences visées :

- Accueillir et communiquer avec les usagers.
- Identifier les besoins et accompagner les publics dans leurs démarches.
- Informer, orienter et transmettre des informations fiables.
- Participer à des activités d'animation et de sensibilisation.
- Observer les situations et repérer les comportements à risque. Prévenir et gérer les conflits.
- Participer à la sécurité des personnes et des espaces. Travailler en équipe et avec les partenaires.
- Participer à des projets et actions de terrain.
- Rendre compte de son activité et analyser sa pratique professionnelle.

### Dates et durée du parcours :

Le parcours de référence du CAP APM est organisé sur **2 années scolaires** dans le cadre d'une formation initiale sous statut scolaire.

Le calendrier de formation est établi conformément au calendrier scolaire de l'académie de rattachement. Le volume global de la formation est de **1705 heures**, réparties entre enseignements professionnels, enseignements généraux, accompagnement personnalisé, chef-d'œuvre et périodes de formation en milieu professionnel.

**Un aménagement de parcours sur une année scolaire peut être envisagé**, après étude du dossier, positionnement pédagogique et validation de l'équipe pédagogique, pour les candidats bénéficiant de dispenses d'épreuves générales ou justifiant d'acquis et de compétences compatibles avec un parcours individualisé.

La répartition du volume horaire et l'organisation pédagogique sont alors adaptées au profil du candidat dans le respect des exigences du référentiel de certification

### Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) :

14 semaines réparties sur les deux années de formation, dont 6 semaines en première année et 7 semaines en deuxième année.

Une semaine complémentaire est prévue afin d'atteindre le volume réglementaire de référence ; elle sera positionnée en fonction des contraintes pédagogiques et des disponibilités des structures d'accueil.

### Lieu de l'action :

La formation est dispensée dans les locaux de l'établissement AZUR FCE situés :

Espace ICARDO - Entrée A - 2<sup>ème</sup> étage

234 boulevard du Mercantour

06200 NICE



### Adaptation au public :

- Évaluation diagnostique réalisée à l'entrée en formation afin d'identifier les besoins d'accompagnement et d'adaptation pédagogique.
- Parcours de formation individualisé (parcours allégé ou renforcement selon les besoins identifiés).
- Accompagnement pédagogique individualisé permettant l'atteinte des objectifs de formation et la consolidation des acquis.
- Mise en place d'actions de remédiation avec le coordinateur pédagogique en cas de difficultés ou de risque de décrochage scolaire.

### Modalités pédagogiques :

La formation initiale est dispensée intégralement en présentiel dans les locaux d'AZUR FCE.

Les enseignements sont assurés par l'équipe pédagogique selon un emploi du temps établi et comprennent notamment :

- des cours théoriques et pratiques ;
- des travaux dirigés ;
- des mises en situation professionnelles ;
- des exercices d'application ;
- des évaluations formatives et sommatives ;
- des activités de suivi et d'accompagnement individualisé.

Des ressources pédagogiques numériques peuvent être mises à disposition des apprenants en complément des enseignements dispensés en présentiel afin de soutenir les apprentissages et favoriser l'autonomie.

Elle est organisée conformément aux dispositions applicables aux formations professionnelles initiales sous statut scolaire et alterne périodes de formation en établissement et périodes de formation en milieu professionnel.

### Moyens pédagogiques et techniques :

- Supports documentaires
- Supports audios et vidéos
- Plateforme de suivi pédagogique NetYpareo
- Plateforme numérique d'apprentissage Moodle
- Logiciels bureautiques et PAO

### Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques contextualisés
- Jeux de rôles
- Mises en situations sur site
- Exercices interactifs
- Travaux pratiques encadrés ;
- Travaux de groupe ;
- Accompagnement individualisé et suivi pédagogique.

## Contenu pédagogique :

Le parcours de formation est structuré autour des :

- **Unités professionnelles**

### **UP1 – Accueil, information et accompagnement (395 h)**

- ⇒ S’informer, analyser et orienter ;
- ⇒ Accueillir et communiquer avec un public ;
- ⇒ Analyser une demande et accompagner ;
- ⇒ Concevoir et animer une activité.

### **UP2 – Prévention et médiation (325 h)**

- ⇒ Analyser une situation professionnelle ;
- ⇒ Prévenir et sécuriser les situations ;
- ⇒ Maintenir un environnement sécurisé et respecté ;
- ⇒ Analyser ses actions et s’améliorer.

### **UP3 – Communication et organisation (295 h)**

- ⇒ Analyser une situation et définir des priorités ;
- ⇒ Dialoguer et gérer les échanges professionnels ;
- ⇒ S’intégrer dans une équipe et coopérer ;
- ⇒ Participer à la mise en œuvre d’un projet ;
- ⇒ Rendre compte et transmettre des informations ;
- ⇒ Organiser et évaluer son activité professionnelle.

- **Enseignements généraux**

### **UG1 – Français / Histoire-Géographie / EMC (110 h)**

- ⇒ Communication écrite et orale ;
- ⇒ Lecture et compréhension de documents ;
- ⇒ Argumentation ;
- ⇒ Culture historique et géographique ;
- ⇒ Citoyenneté et valeurs de la République.

### **UG2 – Mathématiques / Physique-Chimie (90 h)**

- ⇒ Résolution de problèmes ;
- ⇒ Traitement de données ;
- ⇒ Raisonnement logique ;
- ⇒ Démarche expérimentale ;
- ⇒ Utilisation des outils numériques.

### **UG3 – Éducation Physique et Sportive (140 h)**

- ⇒ Développement de la motricité ;
- ⇒ Préservation de la santé ;
- ⇒ Travail en équipe ;
- ⇒ Respect des règles ;
- ⇒ Culture sportive.

### **UG4 – Prévention Santé Environnement (70 h)**

- ⇒ Analyse des situations professionnelles ;
- ⇒ Prévention des risques ;
- ⇒ Santé au travail ;
- ⇒ Développement durable ;
- ⇒ Conduites à tenir en situation d'urgence.

### **UG5 – Langue Vivante Étrangère (85 h)**

- ⇒ Compréhension orale ;
- ⇒ Compréhension écrite ;
- ⇒ Expression écrite ;
- ⇒ Expression orale en continu ;
- ⇒ Interaction dans des situations de la vie quotidienne et professionnelle.

## **Autres contenus pédagogiques :**

### **Chef d'œuvre**

Projet transversal conduit sur l'ensemble du parcours de formation et mobilisant les compétences professionnelles, générales et transversales du CAP Agent de Prévention et de Médiation.

Le chef-d'œuvre peut prendre la forme d'un projet individuel ou collectif en lien avec la prévention, la médiation, l'accompagnement des publics, l'animation ou la citoyenneté.

### **Accompagnement personnalisé et orientation (195 h)**

- Consolidation des acquis ;
- Remédiation pédagogique ;
- Accompagnement personnalisé ;
- Méthodologie ;
- Préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle ;
- Construction du projet d'orientation.

## **Qualification des intervenants :**

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants, de formateurs et de professionnels qualifiés (niveau Bac +2 ou supérieur), disposant de compétences pédagogiques et techniques en lien avec les domaines de la prévention, de la médiation, de l'accompagnement des publics, de l'animation et de la citoyenneté.

Les intervenants mobilisent des méthodes pédagogiques adaptées aux publics scolaires afin de favoriser l'acquisition progressive des compétences professionnelles, générales et transversales attendues dans le cadre du CAP Agent de Prévention et de Médiation.

Les enseignants des disciplines générales participent pleinement à la construction du parcours de formation en développant les compétences de communication, de citoyenneté, de résolution de problèmes, de culture générale, de prévention et de numérique attendues dans les référentiels de certification.

Cette complémentarité entre enseignements professionnels et généraux favorise l'acquisition d'une posture professionnelle adaptée aux missions de prévention, de médiation et d'accompagnement des publics.

### **Évaluation formative et suivi pédagogique :**

L'évaluation des compétences s'effectue tout au long de la formation, à travers des mises en situation professionnelles, des études de cas, des simulations d'accueil, de prévention et de médiation, des travaux écrits et oraux, des observations en contexte réel ou simulé ainsi que des évaluations formatives régulières en lien avec les attendus du CAP APM.

Le suivi pédagogique permet d'apprécier progressivement la posture professionnelle, la qualité de la communication, la capacité d'analyse des situations, la gestion des conflits, le travail d'équipe et la participation aux projets menés dans le cadre de la formation.

La formation prévoit également un accompagnement individualisé en fonction de la progression des élèves ainsi qu'une préparation progressive aux différentes modalités d'évaluation du diplôme.

### **Évaluation finale :**

La période d'examen se déroule généralement au mois de juin de l'année de certification, conformément au calendrier fixé par l'Éducation nationale et les académies compétentes.

Les modalités d'évaluations sont définies conformément au règlement d'examen du CAP Agent de Prévention et de Médiation en vigueur.

### **Épreuves professionnelles :**

- ⇒ UP1 Accueil / Accompagnement ;
- ⇒ UP2 Prévention / Médiation ;
- ⇒ UP3 Communication / Organisation.

### **Épreuves générales :**

- ⇒ Français / Histoire-Géographie / Enseignement Moral et Civique ;
- ⇒ Mathématiques / Physique-Chimie ;
- ⇒ Éducation Physique et Sportive ;
- ⇒ Prévention – santé- Environnement ;
- ⇒ Langue Vivante Étrangère.

### **Évaluation transversale :**

- ⇒ Chef-d'œuvre

## Validation de la certification :

Le candidat obtient le CAP Agent de Prévention et de Médiation après validation de l'ensemble des unités professionnelles et générales conformément au référentiel de certification.

L'obtention du CAP APM repose sur :

- la validation des épreuves professionnelles et générales ;
- et l'obtention d'une moyenne générale au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves, conformément à la réglementation en vigueur.

Les unités validées restent acquises pendant une durée de cinq ans.

En cas de validation partielle, le candidat conserve le bénéfice des unités obtenues et peut se représenter aux unités manquantes lors d'une session ultérieure afin d'obtenir le diplôme complet.

## Débouchés :

A l'issue de la formation, les titulaires du diplôme du CAP APM peuvent exercer les métiers suivants :

- ⇒ agent de prévention
- ⇒ agent de médiation sociale
- ⇒ agent de prévention et de médiation
- ⇒ agent social d'accueil, d'information et d'orientation
- ⇒ agent de médiation dans les transports publics
- ⇒ agent de médiation dans l'espace public
- ⇒ agent de proximité
- ⇒ intervenant dans des actions de prévention, de sensibilisation et de cohésion sociale.

De nombreuses structures d'emploi sont possibles : associations, clubs sportifs, collectivités territoriales, établissements scolaires, bailleurs sociaux, structures de transport ou encore structures sociales et éducatives.

Le sport constitue aujourd'hui un véritable outil de prévention, de cohésion sociale et d'accompagnement des publics, soutenu par les politiques publiques et les dispositifs favorisant la médiation et l'inclusion sociale dans les territoires.

## Passerelles / Poursuite de parcours :

Après l'obtention du CAP *Agent de Prévention et de Médiation*, les titulaires peuvent poursuivre vers :

- ⇒ Le titre professionnel de Médiateur·trice social·e accès aux droits et services (TP MSADS) de niveau 4.
- ⇒ Le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), spécialités animation sociale ; animation culturelle ; activités physiques pour tous ou loisirs tous publics – niveau 4.
- ⇒ Le Baccauréat Professionnel Animation ; Accompagnement, soins et services à la personne ou Métiers de la sécurité.
- ⇒ D'autres formations qualifiantes dans les secteurs de la médiation sociale, de l'accompagnement éducatif ou de l'animation de territoire.

Fait à Nice, le 1<sup>er</sup> juin 2026

**Thomas DERSY,**  
Directeur d'AZUR FCE School

Thomas DERSY  
  
SASU AZUR FCE  
234 Boulevard du Mercantour  
06200 Nice  
SIRET 90157950800036  
CONTACT@AZURFCE.FR  
06.42.65.39.17